



## Ouvrir les chemins de la participation

**Selon le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), la participation est un droit essentiel permettant de garantir tous les autres droits humains, y compris les droits économiques et sociaux. Participer, c'est agir librement pour son bien et celui des autres. En Belgique, de nombreuses personnes accaparées par des soucis immédiats de survie ne peuvent faire entendre leur voix et apporter leur contribution au débat citoyen.**

Le rapport de l'année 2000 du PNUD définit la participation comme un droit essentiel et fait le lien entre celle-ci et l'ensemble des autres droits qu'il s'agit de garantir. Mais qu'entendons-nous exactement par participation ? Vivre Ensemble Education en donne une définition large et dynamique dans son dossier "Chemin de participation". Elle trace un chemin qui part de la maîtrise de sa propre vie et aboutit notamment à la capacité d'influencer les décisions politiques. Dans tous les cas, participer, c'est prendre part à ..., c'est avoir son mot à dire, c'est être acteur.

Le Mouvement ATD Quart Monde affirme quant à lui : "Tout homme porte en lui une valeur inaliénable qui fait sa dignité d'homme. Elle lui donne le droit d'agir librement pour son bien et celui des autres". Je vous propose de garder ceci comme définition de la participation : "Agir librement pour son bien et celui des autres".

La pauvreté, l'exclusion et, *a fortiori*, la misère, peuvent être définies par divers manques. Mais il convient aussi de les définir comme l'incapacité plus ou moins grande d'agir librement pour son bien et celui des autres. On peut envisager par exemple le chômage comme un manque. On peut le voir aussi comme un frein à la liberté d'agir pour son bien et celui des autres... Quel regard portent les enfants sur des parents qui ne peuvent de la sorte assurer leur subsistance ?

Même chose pour l'instruction : on peut voir l'absence d'instruction, l'illettrisme comme un manque. Mais on peut le voir aussi comme un frein à la liberté d'action. Action pour soi-même : quelles ruses ne faut-il pas développer pour vivre illettré dans une société d'écrit ? Comment s'orienter, trouver un emploi ? Mais action aussi pour les autres : voir la souffrance de parents se rendant compte du peu de savoir, du pauvre langage qu'ils transmettent à leurs enfants. Peur de prendre la parole : "Voilà l'âne". Idem pour l'absence de logement. L'absence d'un foyer, c'est aussi la liberté compromise de vivre en couple ou en famille, de recevoir des amis...

### **D'abord participer à sa propre vie**

Le chômage, l'absence de logement décent ou de logement tout court, l'illettrisme et les autres précarités constituent des manques, certes, mais aussi des entraves à la liberté d'agir pour son bien et celui des autres. Le chemin de la participation, pour les personnes qui vivent ces précarités et souvent les cumulent, consiste déjà à ne pas se laisser écraser par celles-ci. Cela

demande une grande énergie. C'est à ces personnes qu'il s'agit de permettre d'ouvrir des chemins de participation. Ces chemins commencent par la possibilité de participer à sa propre vie.

Cela, c'est un bout de la chaîne : pouvoir participer à sa propre vie et à celle des autres par l'accès aux droits fondamentaux. Partant de là, on peut passer à un autre aspect de la participation, présent lui aussi dans le dossier : la participation démocratique et les libertés politiques. Certains les trouvent bien secondaires par rapport aux droits fondamentaux comme le droit de se loger, de se soigner, de manger. Certains pensent qu'ils ne sont pas essentiels pour éradiquer la grande pauvreté. Telle n'est pas notre position, ni celle d'ailleurs du prix Nobel d'économie Amartya Sen. Il justifie de trois façons l'importance des libertés politiques pour faire échec la pauvreté. Pour lui, la participation des pauvres au débat démocratique se justifie à trois niveaux :

1) sa légitimité intrinsèque, liée à sa conception de l'humanité qui est liberté et donc aussi liberté de s'exprimer, de s'associer, de participer. Pensons à la première année de notre campagne centrée sur l'égalité dignité des êtres humains. C'est le niveau du fondement.

2) son rôle de protection, face à des gouvernements ou des pouvoirs qui seraient tentés d'abuser de leur position. Pensons aux comités de défense des sans-papiers, des sans-abri... Il y a là un rôle de vigilance dans lequel l'engagement de personnes pauvres dans des associations peut être précieux.

3) Une fonction constructive : "On peut tout à fait défendre l'idée que la meilleure manière de définir les besoins économiques passe par la discussion et l'échange". Cela rejoint ce que disent d'expérience les pauvres : "Ce qu'on a vécu, nous seuls pouvons le comprendre". De là est née la conviction qu'on ne peut s'attaquer à la pauvreté, qu'on ne peut bâtir la justice sans prendre en compte l'expérience des pauvres, sans parler avec eux.

Pour la participation au sens général (agir pour son bien et celui des autres), la participation au sens précis d'exercice des libertés politiques (droits d'association, participation politique) est fondamentale. Pour cela, on est plus fort quand on n'est pas seul. C'est là que de nombreuses associations jouent un rôle essentiel pour la participation. Elles permettent à des personnes vivant la pauvreté et l'exclusion de sortir de leur isolement, de trouver des lieux chaleureux et fraternels et d'y apporter à leur tour leur contribution.

### **Faire entendre la voix des pauvres**

Mais l'enjeu de la participation ne s'arrête pas là : tant qu'un groupe humain ne peut faire entendre sa voix dans les débats publics, là où se décident les politiques, il reste marginalisé, infériorisé, infantilisé. Beaucoup d'associations et de mouvements solidaires des plus pauvres l'ont compris et agissent, depuis des années parfois, pour faire prendre en compte la voix des pauvres. Comment encourager la participation des personnes et groupes pauvres ?

Le dossier souligne à cet égard le rôle fondamental des associations : elles sont souvent le lieu où des personnes confrontées au rejet et au mépris brisent leur solitude et mettent ensemble leurs forces. Cela leur donne une force au quotidien. Cela va parfois jusqu'à la participation politique. Je voudrais toutefois faire quelques remarques. Même s'ils ne participent pas à une association, les pauvres, comme tout être humain, cherchent à agir librement pour leur bien et celui des autres. Leur marge de liberté est parfois très réduite : c'est d'autant plus important de savoir reconnaître ces actions.

En parlant avec des personnes démunies de ce qui les a mises en route, je constate qu'elles citent souvent le compagnonnage solide qu'elles ont pu vivre avec d'autres personnes. Et donc, quand on parle de vie associative, on parle de structures à mettre en place, mais aussi de rencontres et d'engagement de personnes.

Un autre point très important, c'est la durée. De nombreuses personnes pauvres soulignent que tout ce processus prend du temps.

### **La participation politique des pauvres**

Ce qui est dit ci-dessus est vrai si l'on veut que les pauvres puissent participer dans la vie de tous les jours. Mais on retrouve les mêmes conditions pour la participation politique. A cet égard, le Service de lutte contre la Pauvreté a mené une intéressante étude avec une série d'associations où les pauvres se rassemblent, sur les exigences de la participation politique.

Dans le cadre de notre campagne « Bouleversons les exclusions », conscients que « Participer à la vie sociale, en particulier aux activités d'une association, permet à des personnes en situation d'exclusion de reprendre confiance en elles, de se remettre en route et de reconquérir une place de citoyen à part entière », nous avons rédigé cinq interpellations politiques.

Vivre Ensemble demande aux responsables politiques d'agir pour lever les obstacles à la participation sociale et associative, tels qu'on en trouve dans la réglementation du Revenu d'Intégration sociale ou du chômage; tels qu'on en rencontre également quand on est parent isolé et qu'on n'a pas de solution pour la garde de ses enfants.

1. Vivre Ensemble plaide pour que des formations au dialogue avec les personnes en situation de pauvreté soient organisées dans les administrations, les services publics, les CPAS etc...
2. Vivre Ensemble encourage les responsables politiques à appuyer et donner suite au travail de concertation qu'ils ont eux-mêmes prévu à différents niveaux de pouvoir. Nous pensons notamment au Rapport Général sur la Pauvreté publié il y a 11 ans, au terme d'une démarche largement participative ; dans sa foulée, un accord de coopération relatif à la politique en matière de pauvreté a été signé entre Etat fédéral, régions et communautés. Voté par les parlements, il a force de loi. Il a conduit notamment à la création d'un Service de Lutte contre la Pauvreté qui rédige tous les deux ans un rapport en concertation avec divers acteurs, parmi lesquels des associations au sein desquelles des personnes pauvres se rassemblent. Nous demandons qu'à tous les niveaux, comme le prévoit la loi, ces rapports soient débattus et pris en compte.
3. Vivre Ensemble insiste aussi sur la création d'un dialogue au niveau local entre associations contre la pauvreté et autorités communales.
4. Vivre Ensemble demande enfin que soient financées durablement les associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

### **Rencontres politiques**

Ces revendications ont été largement diffusées : aux différents partis démocratiques, à différents ministres et auprès de 70 élus politiques, membres des commissions des Affaires Sociales du Sénat, de la Chambre, de la Communauté Française et de la Région Wallonne. Nous avons reçu une quinzaine de réponses à notre courrier (notamment du CDH, du PS, du MR et d'Ecolo ainsi que de 5 ministres) et nous avons eu quelques rencontres avec des députés.

En janvier 2005, nous avons été reçus au Cabinet de la Ministre de la santé, de l'enfance et de l'aide à la jeunesse en Communauté Française (Catherine Fonck) ainsi que par le Ministre

fédéral de l'intégration sociale (Christian Dupont).

Au Cabinet de Mme Fonck (CDH), nous avons surtout pu discuter des mesures prises afin de permettre aux personnes isolées ayant charge d'enfants (mères ou pères), et en situation de pauvreté, de mieux participer à la vie sociale (notre 1<sup>e</sup> interpellation). Nous avons évoqué leurs besoins de structures d'accueil (d'urgence ou non) pour leur permettre soit de se rendre à l'hôpital ou dans un service (afin d'effectuer des démarches administratives), soit d'entamer un travail intérimaire ou de participer bénévolement aux activités d'une association.

La responsable du cabinet nous a notamment expliqué tout le programme de soutien à la parentalité mis en place par la Communauté Française (développement de halte garderies, de maisons ouvertes, d'espaces d'accueil et d'accompagnement des parents en difficulté dans l'éducation de leurs enfants...). Elle a souligné (tout comme nous) le travail réalisé par le Groupe Agora (concertation entre des professionnels de la jeunesse, des responsables de l'administration et des personnes en situation de pauvreté). Nous avons pu faire écho des difficultés exprimées par plusieurs associations en termes de sous-financement, de manque de moyens d'encadrement, de surcharge de travail et de lourdeurs administratives... même si elle nous a tout de suite rappelé les manques de moyens de la Communauté Française. Dans le cadre de notre 3<sup>e</sup> interpellation, nous avons interrogé le cabinet sur le suivi effectivement donné par la Communauté Française aux rapports rédigés par le Service de lutte contre la pauvreté (pour améliorer les politiques de l'emploi, de la santé, de l'éducation, du logement, de l'aide sociale, etc...).

Le Ministre Dupont (PS), lui, nous a d'abord annoncé toute la dynamique mise en place à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire du Rapport Général sur la Pauvreté : lancement de groupes de travail sur 8 thèmes (la justice, la culture, l'enseignement, le travail, la santé, l'aide sociale, le logement et la famille), organisation de journées d'échange (une par province), temps public le 16 juin et intégration de tout ce travail dans le 3<sup>e</sup> rapport bisannuel du Service qui doit paraître fin 2005. Sur les suivis de ces rapports, il a confirmé la nécessité d'un travail comme le nôtre. Le Fédéral, notamment par l'appui à la rédaction des rapports, peut stimuler la réflexion. Mais la mise en oeuvre de mesures dépend des différents niveaux de pouvoir : l'unique débat des rapports dans les différentes instances prévues par l'Accord de Coopération ne suffit pas. Il est nécessaire de faire pression, de créer un mouvement d'opinion, d'interpeller les élus politiques pour que le contenu des rapports soit pris en compte !

Le ministre a lui-même réagi à notre 4<sup>e</sup> interpellation demandant que soient créées les conditions d'un dialogue au niveau local entre les associations et les autorités communales ou le CPAS. Nous avons rappelé les expériences telles que le « Parlons-en » à Charleroi. Il a promis de réfléchir à la manière de favoriser de tels espaces de dialogue. Face à notre constat que notamment un certain nombre de conseillers de l'aide sociale (des CPAS) étaient bien loin des réalités vécues par les personnes en situation de pauvreté, il a reconnu qu'un important travail de formation était à faire et que la loi sur l'intégration sociale était appliquée de façon très inégale.

Sans aucun doute, nos interpellations pour « Ouvrir les chemins de la participation » ont été entendues en différents lieux. Osons espérer qu'elles auront permis une meilleure prise en compte des besoins des personnes les plus pauvres.

Claude Mormont  
Vivre Ensemble Education